ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HENRI GOUGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue du Moulin
21700 NUITS ST GEORGES
851 295 600 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :
- dégustation de vins et commercialisation des vins du Domaine,
- visite de la cave du Domaine,
et de modifier en conséquence 6 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL23010468

MODIFICATION DU CAPITAL

SoGe PHAS
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 28 Boulevard Carnot
21000 DIJON
802 112 268 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 25.09.2023 et du PV de la gérance en date du 25.10.2023, le capital social a été réduit d'une somme de 14 260 euros, pour être ramené de 35 000 euros à 20 740 euros par rachat et annulation de 1426 parts sociales appartenant aux associés. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, La Gérance

AL23010526

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par délibération en date du 01/08/2023, l'AGE des associés de la SAS DK ÉVOLUTION, capital social : 1 000 euros, siège social : 5, rue de Gray 21000 DIJON, 840 723 357 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social du 5, rue de Gray, 21000 DIJON au 99, rue du Faubourg Saint Nicolas 21200BEAUNE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, le Président.

AL23010578

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

G.F.V. DU CHATEAU DE VOSNE-ROMANEE
Groupement Foncier Viticole
au capital de 81 270 euros
Siège social : Château de Vosne-Romanée –
21700 VOSNE-ROMANEE
408 280 667 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2023 a pris acte de la démission de la SAS CLB PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Louis-Michel BOCQUILLON LIGER-BELAIR, de ses fonctions de cogérante du Groupement avec effet au 3 Juin 2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mme Anne BOCQUILLON LIGER-BELAIR continuera d'assumer seule les fonctions de gérante.
La gérance

AL23010595

MODIFICATION DU CAPITAL

AMZ SERVICES
SARLU au capital de 4 700 €
Siège social : 7 Rue du 19 mars 1962,
21600 LONGVIC
810 686 626 RCS DIJON

Selon décisions de l'associé unique du 30/09/2022, le capital social a été augmenté de 207 840 € par voie d'apport en nature, passant ainsi à 212 540 €.
Pour avis
La Gérance

AL23010600

AVIS DE PUBLICITÉ

CLANAL
SAS au capital de 150.000 euros
Siège social : Avenue de la Brenne
21540 SOMBERNON
RCS DIJON 447 753 674

Par AGOA du 09.10.2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANTS.
AGE du 31.10.2023 - Transfert de siège :
AM : Avenue de la Brenne 21540 SOMBERNON
NM : 3 Rue de la Combe de Fain 21370 VELARS SUR OUCHE
Par AGE du 31.10.2023, il a été décidé de modifier l'objet social de la société comme suit :
La société a pour objet, d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique ou patrimoniale.
La société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale, immobilier meublé ou non meublé.
La société a également pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat, la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains, la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles, et le cas échéant l'activité de marchand de biens.
Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23010623

DÉMISSION DE PRÉSIDENT

C2PACK
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962,
21600 LONGVIC
483 303 376 RCS DIJON

Selon décision du 23/8/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Henry Bruno PFYFFER D'ALTISHOFEN de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010630

MODIFICATION DU CAPITAL

C2PACK
SAS au capital de 10 000 €
porté à 6 640 €
Siège social : 7 Rue du 19 Mars 1962,
21600 LONGVIC
483 303 376 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés du 23/8/2023, les associés ont décidé de réduire le capital social de 3 360 € pour le ramener de 10 000 € à 6 640 € par voie de rachat et d'annulation de 336 actions.
La Présidente a constaté en date du 29/9/2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 6 640 €.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010631

MODIFICATIONS

TRISON
Société par actions simplifiée
au capital de 127 500 €
Siège social : Avenue de la Brenne,
21540 SOMBERNON
378 814 776 RCS DIJON

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 31/10/2023, il résulte que :
- M. Aurélien POUZIN, demeurant 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Denis COUDERT, démissionnaire ;
- la société SAFIGEC AUDIT, sise 3 Rue de Mailly, 69300 Caluire-et-Cuire, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'aux décisions de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 octobre 2025.

AL23010632

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BEAUNE PAYSAGE. Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 €. Siège social : 27 rue Louis Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL. 877 579 490 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 19/10/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 27 rue Louis Courtot de Cissey - 21190 MERCEUIL au 3 bis Route de Laborde - 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23010633

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ESTELA IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 128 000 euros
Siège social : 16 rue des Saverney,
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 016 650 624

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 23 octobre 2023, il a été décidé :
- de nommer aux fonctions de présidente en remplacement de Monsieur Gilles POINSOT, démissionnaire à effet du 23 octobre 2023 : la société GILAUR, 16 rue des Saverney 21121 FONTAINE LES DIJON (RCS DIJON 322 995 788)
- de ne pas procéder au remplacement de Madame Laurence POINSOT, démissionnaire de ses fonctions de directeur général à effet du 23.10.2023.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL23010642

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEMENT DUMONT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 rue du Chardonnay,
ZAC du Pré Fleury
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
953 702 370 RCS DIJON

Par décision du 2 novembre 2023, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social, de 11 rue de Presles – 71150 CHAGNY à 10 rue du Chardonnay, ZAC du Pré Fleury – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Président : Monsieur Clément DUMONT demeurant à 11 rue de Presles – 71150 CHAGNY.
La société sera immatriculée au greffe de DIJON.

AL23010647

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT

SCI LECLERC LEVECOURT
Société civile immobilière
au capital de 457,35 euros
Siège social :52150 LEVECOURT
350 488 953 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une AGE en date du 08/04/2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 8C Impasse du Clos de Cluny – 21200 BEAUNE à compter du 08/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
Durée : 99 années à compter du 01/04/1989,
Objet : l'acquisition la construction et la location de tous biens et droits immobiliers. Et généralement, toutes opérations civiles mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Gérance : M. Gérard LECLERC demeurant 8C Impasse du Clos de Cluny – 21200 BEAUNE.
Pour avis
La Gérance

AL23010650

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LA FONTAINE
Société par actions simplifiée
au capital de 3010 Euros
Siège Social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS : DIJON 351 917 638

La collectivité des associés a décidé, le 23 octobre 2023, de nommer aux fonctions de Présidente à compter du 23 octobre 2023 : la société ESTELA IMMOBILIERE, dont le siège social est à FONTAINE LES DIJON (21) 16 rue des Saverney (RCS : DIJON 016 650 624), en remplacement de Madame Laurence POINSOT, démissionnaire à effet du 23 octobre 2023.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL23010655

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

FAFCO
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 969 167,00 Euros
Siège social : 5 C Rue du Point Du Jour
21800 Chevigny Saint Sauveur
R.C.S DIJON 824 569 297

En date du 30.06.2023, l'associée unique a :
- nommé Présidente, la société dont le siège social est situé 37 rue La Pérouse - 75016 PARIS, immatriculée sous le numéro 830 887 287, RCS PARIS, représentée par sa Présidente, la société EREN GROUPE, elle-même représentée par son Président, Monsieur Pierre DAGALLIER, en remplacement de M. Eric LATHUILE, démissionnaire
- décidé la poursuite de l'activité conformément aux dispositions de l'article L 225-48 du Code de Commerce
Pour avis
La Présidence

AL23010656

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DU DOMAINE DU CHATEAU DE VIVIERS
Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 30 000,00 euros
Siège social : 2, rue des Fourches –
89700 VIVIERS
RCS AUXERRE N° 878 523 679

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1er août 2023, il a été décidé d'augmenter le capital de la société :
Ancienne mention : 30 000,00 euros
Nouvelle mention : 330 000,00 euros
et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.
Pour avis
Le Gérant

AL23010658

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DE LA PLANCHOTTE
Société civile
au capital social de 177.000 euros
Siège social
Ferme de la Planchotte
21130 BILLEY
RCS Dijon 800 234 650

Par décision du 24-10-2023, les associés ont décidé à l'unanimité, à compter du 01.11.2023 - d'accepter la démission de ses fonctions de cogérante présentée par Mme GEGOUT Marie-Noëlle épouse GUENNE, - de réduire le capital social d'un montant de 8.000 euros et de le porter à 169.000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis, la gérance

AL23010671

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 8 avril 2022, Madame Michelle Yvonne Paulette BESSON, retraitée, demeurant à DIJON (21000), 3 F Rue Ernest Lory, née à DIJON (21000), le 10 mai 1937, célibataire, décédée à DIJON (21000), le 5 mai 2023, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Pierre-Etienne CAMUSET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Clarisse GACON-CARTIER et Pierre-Etienne CAMUSET, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à CHALON SUR SAONE, 3 place Général De Gaulle, suivant procès-verbal en date du 26 octobre 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me CAMUSET, notaire susnommé, chargé de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament susvisé.
Pour avis.

AL23010646

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/11/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
TALANT : Friche située dans le périmètre Espace Naturel Sensible
Urbanisme : zone N du PLUi de Dijon Métropole.
17 a 94 ca
- Le dsu de la combe aux noy: AB-123
PERRIGNY-LES-DIJON : Biens occupés - Terres - Urbanisme : Zone A du PLUi - Objectif: maintien de l'exploitant en place
87 a 83 ca
- Aux creux des cloches: E-670 - Les grandes courbes royes: E-211
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/11/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010660

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : G.A.M.C.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 45 Rue DE LA REPUBLIQUE, 21250 SEURRE.
894620368 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2023. Monsieur Grégory LANTERNIER, demeurant 45, rue de la République 21250 Seurre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas. Pour avis.

AL23010561

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE LITTORAL
SCI au capital de 1524,49€
Siège: 2 rue des Grands Poiriers
La Chaintre des Agneaux hameau
Maisonthiers BLANOT
21430 LIERNAIS
414 430 587 RCS DIJON

L'AGE du 20/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS DIJON.

AL23010586

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TONIC
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : Le Meix -
21200 BOUZE LES BEAUNE
529 113 359 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Janine BOULLAIT, domiciliée Le Meix - 21200 BOUZE LES BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation .Le mandat de la gérance prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis Le Meix - 21200 BOUZE LES BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010603

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TONIC
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation : Le Meix -
21200 BOUZE LES BEAUNE
529 113 359 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 octobre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Janine BOULLAIT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010604

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

FORCE ET SERENITE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation
1 Rue du Pasquier de la Croix
21540 ECHANNAY
844 494 088 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Sylvain CHENAY, demeurant 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL23010609

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

FORCE ET SERENITE ; Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 2 000 euros ; Siège social et de liquidation : 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY ; 844 494 088 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 31 août 2023 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Sylvain CHENAY, demeurant 1 Rue du Pasquier de la Croix - 21540 ECHANNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis.
Le Liquidateur

AL23010617

AVIS DE PUBLICITE

LES PEINTURES ISSOISES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue POINSOT
21120 IS SUR TILLE
RCS DIJON 908 862 212

Le 31/08/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2023.
Radiation au RCS de DIJON

AL23010619

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

IMMORAD
Société civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 7 RUE DU TRANSVAAL –
21000 – DIJON
Siège de liquidation : 7 RUE DU TRANSVAAL
–
21000 – DIJON
RCS DIJON 351 610 910

L'Assemblée Générale réunie le 31 octobre 2023 au 7 rue du Transvaal – 21000 - DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François COLAS, demeurant 7 rue du Transvaal – 21000 - DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010688

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Avis de constitution du 29/10/2023 - FORME : SARL - DENOMINATION : CM DESIGN - SIEGE : 19 Boulevard Carnot 21000 DIJON - OBJET : Activité de négoce de sièges, tables, mobiliers et accessoires pour la collectivité et bureaux ; Négoce en gros de vins et spiritueux; Activité d'agent commercial - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 2000 € - GERANCE : Christophe MARLOT (25 rue de Verneuil 75007 PARIS) - IMMAT : RCS DIJON. Pour avis.

AL23010597

FP2G Finances

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 octobre 2023, à BEIRE-LE-CHATEL.
Dénomination : Je'renov.
Forme : EURL.
Siège social : 46 route de Dijon, 21310 Beire le Chatel.
Objet : tous travaux intérieurs de peinture, aménagement intérieur, décoration, revêtements sols et murs.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Jérémy SEVERAN, demeurant 46 route de Dijon, 21310 Beire le Chatel.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23010676

NIÈVRE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCM EQUINOXE
Société civile de moyens
au capital de 914,69 €
Siège social : 2, rue Jacques Adenot – 58160 IMPHY
425 064 086 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 09/10/2023, les associés ont décidé de nommer à compter rétroactivement du 01/10/2023 M. Fabien KNAFEL dt à MARZY (58) – 5, Impasse des Perdrix aux fonctions de co-gérant en remplacement de M. Gilles LEMOINE démissionnaire.

AL23010589

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

BORDIER INVEST
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €
Siège social : 23, Boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
493 886 097 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 04/07/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Dénomination sociale à compter du 04/07/2023 :
- ancienne mention : L'AGENCE S. BORDIER
- nouvelle mention : BORDIER INVEST
Objet social à compter du 01/07/2023 :
- anciennes mentions : Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et de la fonction de maitre d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace
- nouvelles mentions : Acquisition, administration, exploitation, vente de tous immeubles - Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Achat, vente, location de tout bien mobilier, matériel, équipement de toute nature

AL23010606

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL MOSNIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 rue Saint Didier
58000 NEVERS
535 368 989 RCS NEVERS

Décision du 17.10.2023 : modification du capital
- Ancienne Mention : 20 000 euros
- Nouvelle Mention : 170 000 euros
Pour avis.

AL23010620

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS NOHAIN DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 96 090 €
Ancien siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
Nouveau siège social : 43, Boulevard du Grand Pré des Bordes – 58000 NEVERS
818 617 045 RCS NEVERS

Il résulte des décisions du Président du 01/09/2023, la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
- Ancienne mention : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY
- Nouvelle mention : 43, Boulevard du Grand Pré des Bordes – 58000 NEVERS

AL23010634

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MS IMPERIAL.
Forme : SAS.
Capital social : 306000 euros.
Siège social : 98 Rue DE MARZY, 58000 NEVERS.
750310898 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 1 octobre 2023, le président a décidé, à compter du 1 octobre 2023, de transférer le siège social à 2 RUE DU DOCTEUR JULES RENAULT, 58000 Nevers.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23010637

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BILLET GL ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 19 Square Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
789 979 010 RCS NEVERS

Par AGE du 31.10.2023 : Démission co-gérant
Mention caduque : Monsieur Pascal BILLET

ANNONCES LÉGALES

demeurant à Boulleret, Cher, 2 rue de la Fontaine des Fouchards.
Pour avis.

AL23010651

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LA FERME

SAS au capital de 20000 €
Siège social : 21 RUE DU PONT
58170 Luzy
851 558 338 RCS NEVERS

L'AGE du 30/09/2022 a décidé de : - Nommer Président M. JEANNEROD Louis-Bertrand, demeurant Maison de la Vigne 58370 Larochemillay, en remplacement de LES ATELIERS DU MORVAN, à compter du 30/09/2022. - Augmenter le capital social de 20000 euros à 30000 euros. Mention au RCS de Nevers.

AL23010652

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

NIYAEL

SAS au capital de 10 000 euro
Siège social : rue du Maréchal Leclerc
Centre Commercial du Pont Midou ,
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
844769646 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision unanime en date du 4/9/2023, il résulte que :
- Monsieur Johann CHATON, demeurant 9 rue de Saint Martin , 58200 POUGNY a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Lise CHATON, démissionnaire.
- Monsieur Johann CHATON, quitte ses fonctions de directeur général.
Pour avis, le président

AL23010665

CHANGEMENT DE GERANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES MARGUERITES

Société Civile Immobilière
Au capital de 45.734,71 euros
Siège social : SAINT ELOI (Nièvre
)1, Rue des Chapellerie
sRCS NEVERS : 328 076 302

Décision de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2023 Date d'effet : 4 octobre 2023 GERANT : Ancienne mention : -Monsieur Maurice QUATRESOUS demeurant à SAINT ELOI (Nièvre)- 1, Rue des Chapelleries Nouvelle mention : Madame Anne GAGET veuve QUATRESOUS demeurant à SAINT ELOI (Nièvre) - 1,Rue des Chapelleries Pour avis et insertion

AL23010666

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA FERME

SAS au capital de 30000 euros
Siège social
21 RUE DU PONT 58170 Luzy
851 558 338 RCS de Nevers

L'AGE du 09/06/2023 a décidé de transférer le siège social 8 RUE DE LA REPUBLIQUE 58170 Luzy, à compter du 09/06/2023. Mention au RCS de Nevers.

AL23010672

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS CONCERNANT LES COMMUNES D'ALLIGNY-EN-MORVAN, ARLEUF, GIEN-SUR-CURE, LAVAULT-DE-FRETOY, MOUX-EN-MORVAN et PLANCHEZ.

Dans le cadre du projet de réglementation des boisements des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, il sera procédé, du mercredi 29 novembre 2023 dès 9h30 au mercredi 10 janvier 2024 16h00, à une enquête publique d'une durée de 43 jours.
Monsieur Denis GOUTTE, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon, assurera ses permanences afin de recevoir les observations du public dans les six mairies concernées les jours suivants :
- Mairie d'ALLIGNY-EN-MORVAN, le mercredi 3 janvier 2024 de 9h30 à 12h00.
- Mairie d'ARLEUF, le vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 16h30.
- Mairie de GIEN-SUR-CURE, le lundi 18 décembre 2023 de 9h30 à 12h00.
- Mairie de LAVAULT-DE-FRETOY, le mercredi 27 décembre 2023 de 13h30 à 16h00.
- Mairie de MOUX-EN-MORVAN, le mercredi 3 janvier 2024 de 13h30 à 16h00.
- Mairie de PLANCHEZ, le mercredi 29 novembre 2023 de 9h30 à 12h00, le vendredi 15 décembre 2023 de 9h30 à 12h00, le mercredi 27 décembre 2023 de 9h30 à 12h00 et le mercredi 10 janvier 2024 de 13h30 à 16h00.
Il sera tenu, aux lieux, jours et horaires des mairies des communes concernées ainsi qu'à l'Hôtel du Département de la Nièvre (rue de la Préfecture 58000 Nevers), un registre à feuillets, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public
Ces observations pourront également être adressées par voie écrite, à l'attention de Monsieur Denis GOUTTE, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Planchez, Place Marcel Basdevant, 58230 Planchez, ou par voie électronique à l'adresse suivante : rdb.lot2.enquete@nievre.fr. Ces observations devront lui parvenir, au plus tôt le mercredi 29 novembre 2023 à 9h30, et au plus tard le mercredi 10 janvier 2024 à 16h.
Il n'est pas prévu d'organiser de réunions d'information ou d'échange.
Le dossier d'enquête d'enquête publique comprendra :
La délibération du Conseil départemental, en date du 22 novembre 2021, établissant le document de cadrage départemental de réglementation des boisements, tel que prévu à l'article L. 126-I du Code Rural et de la pêche maritime, en application de l'article n 126-1 dudit code, Les plans comportant le tracé des périmètres délimités des communes d'Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez, en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3 du Code rural et de la pêche maritime, Le détail des interdictions et des restrictions concernant les semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres, La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans chacun des périmètres où sont mentionnés leurs propriétaires ainsi que le règlement spécifique appliqué. L'évaluation environnementale du projet de réglementation des boisements comprend les pièces suivantes le rapport d'évaluation environnementale, le résumé non technique, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) la réponse apportée à la MRAe (ne sera annexée que si l'avis rendu nécessite de formuler une réponse). Le projet délibération du Conseil départemental relative à la validation du projet de règlement des boisements, qui aura lieu en session départementale, clôturant la procédure d'élaboration.
Ce dossier d'enquête publique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 29 novembre 2023 au mercredi 10 janvier 2024 inclus, au Conseil Départemental de la Nièvre (Rue de la Préfecture, 58000 NEVERS) et dans chacune des six communes désignées ci-dessus, où accès gratuit au dossier sera garanti par au moins un poste informatique dans un lieu ouvert au public, aux jours et aux heures habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site internet du Conseil Départemental de la Nièvre à l'adresse suivante : https://nievre.fr/cadre-de-vie/amenagement-developpement-territoires/agriculture-alimentation-espace-rural/amenagement-foncier-agricole-et-forestier/ (ou via le menu : Cadre de vie → Agriculture, alimentation, espace rural → Aménagement foncier, agricole et forestier)
et sur les sites des six communes concernées, à savoir :
https://www.alligny-en-morvan.fr/ https://arleuf.fr/ https://www.mouxenmorvan.fr/
Les communes de Planchez, Gien-sur-Cure et de Lavault-de-Frétoy ne disposant pas de site internet, le dossier d'enquête publique sera consultable sur les sites internet des trois autres communes concernées ainsi que sur celui du Département.
Seule la mairie de Planchez, commune siège de l'enquête, disposera du dossier d'enquête en format papier.
Toute personne peut également obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, Réglementation des boisements, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront affichés et consultables dans chacune des six mairies concernées aux jours et heures d'ouverture ou sur leurs sites internets respectifs, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental, au plus tard deux mois après la clôture de l'enquête, et ce pendant un an.
Au vu du rapport et des consultations du commissaire enquêteur, le Département pourra approuver par délibération le projet de réglementation des boisements.
Le Conseil départemental de la Nièvre, autorité organisatrice de l'enquête publique, fournira à toute personne qui en fait la demande les renseignements sur l'enquête publique ainsi que sur ce projet de réglementation des boisements, via les coordonnées de contact suivantes :
Direction du Développement Territorial, Service Développement Rural et Transition Énergétique, 03 86 60 68 83, reglementation.boisements@nievre.fr
Fait à NEVERS
Le Président du Conseil Départemental,Fabien BAZIN

AL23010659

// DIVERS

AVIS

Mme Léonie Joséphine BELIN, retraité, veuve de Mr Pierre BAZOT, demeurant à LUZY (58170) maison de retraite 7 avenue Hoche, née à LUZY (58170) le 30/05/1928, décédée à AUTUN (71400) le 31/07/2023, est décédée en l'état d'un testament olographe en date du 25/03/2006, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 11/10/2023 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 13/10/2023.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010591

SCP Francis LHERITIER – Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just –
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON, notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 Avenue Saint-Just, office notarial n°58003, le TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS, Monsieur Patrice, Gérard MAURES et Madame Catherine TECHE, demeurant ensemble à VARENNES VAUZELLES (58640), 47 Rue Louis Bodin, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de COULANGES LES NEVERS (58660) le 4 avril 2017, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Nicolas CIRON, notaire associé à NEVERS (58000), 6 Avenue Saint-Just, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.

AL23010601

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 31 octobre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE MS IMPERIAL**.98 Rue de Marzy 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 750 310 898.Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23010618

COMMUNE DE LORMES

AVIS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) approuvé par délibération du26/12/2019, d'instituer un droit de préemption sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future.
L'article L211-4 du code de l'urbanisme permet à la commune par délibération motivée, de renforcer le droit de préemption c'est-à-dire d'étendre son champ d'application à des biens qui en sont normalement exclus, à savoir :
- l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai,
- la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires,
- l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de quatre ans à compter de son achèvement,
Considérant qu'il est nécessaire que la commune de Lormes puisse poursuivre en vertu des dispositions du code de l'urbanisme ses actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en ½uvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre
l'insalubrité, de permettre la restructuration urbaine, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels.
Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite que le droit de préemption renforcé tel que défini à l'article L211-4 du code de l'urbanisme, soit institué sur l'ensemble des zones urbaines à vocation d'habitat ou concernées par des problématiques d'habitat. Cette volonté permettra à la commune de mener à bien la politique ainsi définie en considération de l'intérêt général de ses habitants.
Il est donc proposé au conseil :
- d'instituer le droit de préemption urbain « renforcé »en application de l'article L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones UH, UB, UC, 1AU et 2AU, Ni telles que figurant au plan de zonage annexé à la présente délibération, compte tenu des circonstances particulières décrites dans l'exposé ci-dessus et pour permettre la réalisation des objectifs définis,
- de préciser que le droit de préemption urbain « renforcé »entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux,
- d'indiquer que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme.
Une copie de la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,- à la Chambre départementale des notaires,
- au Tribunal de Grande Instance,
- au greffe du Tribunal
Les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens seront inscrites dans le registre ouvert en Mairie.
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide d'instituer le droit de préemption urbain «renforcé » en application de l'article L211-4 du code de l'urbanisme sur les zones UH, UB, UC, 1AU et 2AU, Ni telles que figurant au plan de zonage annexé à la présente délibération, compte tenu des circonstances particulières décrites dans l'exposé ci-dessus et pour permettre la réalisation des objectifs définis,
- Précise que le droit de préemption urbain « renforcé »entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux,
- Indique que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R 151-52 du code de l'urbanisme.
- Dit qu'une copie de la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Monsieur le Président du conseil supérieur du notariat,
- à la Chambre départementale des notaires,
- au Tribunal de Grande Instance,
- au greffe du Tribunal
Pour copie conforme, à Lormes, le 31/10/2023
Christian PAUL
Maire de Lormes

AL23010615

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE (office notarial n° 58065), le 2 novembre 2023, Monsieur Thierry Dantès MARASI, né à NEUILLY SUR SEINE (92200), le 18 mai 1966, et Madame Sandrine ISOREZ, son épouse, née à CAUDRY (59540), le 1er mai 1972, demeurant ensemble à SAINT ANDELAIN (58150), 3, chemin de la Vallée, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT FLORENTIN (89600), le 17 avril 1993.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour insertion
Me PAILLARD, notaire.

AL23010628

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de MONTREUILLON: ZONE RNU
Biens à vendre :
11 ha 43 a 45 ca - Les champs du clou: C-249-250-251-255-256-259 - Les champs mathe: C-280-281-282-285-302-303-304-305-306-307-310-381[283] - Saint maurice: C-363[159]-369[155]
Biens à louer par Intermédiation Locative :
Cmne de MONTREUILLON : ZONE RNU
19 ha 74 a 62 ca - 'Champ des bruyeres': F- 329- 330- 331(*) - 'La breaute': E- 98 - 'La grignon': E- 47- 49- 54- 57- 58- 63(P)- 64(P)- 71- 72- 75 - 'Le buisson': E- 97 - 'Les champs d aignault': E- 41 - 'Les champs jarte': F- 349- 350- 351- 352 - 'Pre des chaumes': E- 197- 198
Cmne de ACHUN : ZONE RNU
44 ha 92 a 12 ca - 'L usage': C- 89(*)- 90- 91 - 'La presle': C- 269- 270- 271- 456[272](*) - 'Pre de roche': C- 446[393] - 'Pre des saules': C- 18- 389[17] - 'Pre dompierre': C- 273(*)
Cmne de BLISMES : ZONE RNU
2 ha 55 a 11 ca - 'Les grands champs': A- 1 - 'Pre bord de l eau': A- 42
Biens à louer par bail précaire :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
4 ha 33 a 68 ca - 'Boire ronde': F- 397 - 'Champs bonnages': F- 393- 396 - 'L etang': F- 298- 299 - 'Pieces sableuses': F- 1495[1375]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/11/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010636

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer -
45200 MONTARGIS

ASSEMBLÉES DE SECTION DES ASSOCIÉS COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 28 Novembre 2023 à 9 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mardi 28 Novembre 2023 à 15 heures Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES Salle Polyvalente de CHANTECOQ
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 15 heures Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD Salle Polyvalente de DOUCHY
précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mardi 28Novembre 2023 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire le Mardi 5 Décembre2023 à 9h00, Espace Jean Vilar à AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2022/2023, clos le 30 juin2023,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Élection d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Départ d'un Administrateur représentant les AssociésCoopérateurs,
12. Élection d'un Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des Administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Pouvoirs pour formalités.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE
1. Modification des plafonds statutaires,
2. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL23010639

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie PLANCON, Notaire Associé,membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée dénommée « SELARL Julie PLANCON, notaire » titulaire d'un Office Notarial à LÉRÉ, 1, rue des Grandes Chenevières, CRPCEN 18053, le 24 octobre 2023, Monsieur Fabien Pierre COLIN, né à PARIS (75011) le 24 mars 1953 et Madame Marie-Line FABRE, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) le 2octobre 1951, mariés à la mairie de SUILLY-LA-TOUR (58150)le 20 juillet 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Joël GAUTHIER, notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 12juillet 1996, ont adopté le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts avec l'apport à la communauté de biens immobiliers propres par Mme Marie-Line FABRE.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010657

AVIS

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans
Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 16 octobre 2023 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis
Le Président

AL23010673

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BRULEES-VENERIE

Société Civile immobilière,
Capital de 105.000,00 €
Siège social : SAINT AUBIN LES FORGES
(58130) Les Brûlées
RCS de NEVERS : 920 309 945

Aux termes de l'assemblée générale du 21 octobre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Guénaël RIMAUD de sa gestion,l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 21 octobre 2023.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL23010592

DISSOLUTION

LA PRÉVOYANTE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 22 rue Léon Blum
58640 VARENNES VAUZELLES
517 570 834 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 03/11/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 03/11/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Elisabeth BOISSARD demeurant 120 rue des Jonquilles, 26780 MALATAVERNE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 120 rue des Jonquilles 26780 MALATAVERNE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL23010648

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26 octobre 2023 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI58 02 au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, apportés à la société ou acquis, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
PRESIDENT : La Société ROUSSEAU IMMO, SCI au capital de 600 € dont le siège social se situe Allée Clément Ader à CLAMECY (58500), RCS Nevers 805 228 681, représentée par M. Éric ROUSSEAU, Gérant.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix.
AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL23010610

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/10/2023, il a été constitué une SAS
Dénomination :
JASMIN
Siège Social : 25 rue des Merciers 58000 NEVERS
Capital : 1000 €
Activités principales : Centre de relaxation bien être et ventes de tous produits.
Durée : 99 ans
Président : M. VIGNAUDON Richard, Patrick 5 rue de l'Avenir 91260 JUVISY SUR ORGE
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23010643

IMMATRICULATION

Suivant acte sous seing privé en date du 02 novembre 2023 à CLAMECY, il a été constitué une SASU dénommée RI18 02 au capital de 10 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, apportés à la société ou acquis, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'obtention de toute ouverture de crédits et facilités de caisse en vue de la réalisation de l'objet social, ainsi que conférer toutes garanties, cautions, hypothèques liées à ces financements, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
PRESIDENTE : SAS GROUPE ROUSSEAU (RCS NEVERS 510 317 191), représentée par Monsieur Eric ROUSSEAU et dont le siège social est situé Allée Clément Ader (58500) CLAMECY.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix
AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée

ANNONCES LÉGALES

générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL23010644

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP, le 3 novembre 2023, à Decize.
Dénomination : GALAM.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 62 route d'Avril-sur-Loire, 58300 DECIZE.
Objet : Acquisition de tous biens et droits immobiliers, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 10000 euros
Montant des apports en numéraire : 10000 euros.
Cession de parts et agrément : toute cession est soumise à agrément.
Gérant : Monsieur Guillaume ANDRE, demeurant 23 rue Denis Papin, 03600 COMMENTRY
La société sera immatriculée au RCS Nevers.
Pour avis.

AL23010654

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société MAP, SCI au capital de 1 000 € dt le siège social est à NEVERS (58000) 18, Impasse de la Bagatelle, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier à usage commercial situé à NEVERS (58000), 4 rue Auguste Mahaut ;
dt les gérants sont M. Sébastien GRIMARD et Madame Katia GRIMARD son épouse dmt ensemble à NEVERS (58000) 18, Impasse de la Bagatelle.
Clauses relatives aux cessions de parts :
Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Pour insertion : un des gérants

AL23010669

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SELVI LORIN AUXERRE TROYES SAS au capital de 200 000 euros. Siège social : Rue des Caillotes, lieu-dit Plaine des Isles, 89000 AUXERRE 522 774 728 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 24/10/23, l'associée unique a décidé de remplacer la dénomination sociale SELVI LORIN AUXERRE TROYES par BVI AUXERRE TROYES et de modifier l'article 2 des statuts. POUR AVIS La Présidente

AL23010523

COIFF. FONTAINE

SASU au capital de 500€
11 Rue Dilo, 89600 SAINT FLORENTIN
912 553 161 RCS AUXERRE
L'AGE a décidé, le 01/06/2023
de changer la dénomination qui devient BARBER SHOP
modifier l'objet social qui devient « Coiffeur, achats-ventes produits »
de transférer le siège social au 14 BIS Rue Dilo 89600 SAINT FLORENTIN
Mention au RCS de Auxerre

AL23010590

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL HARAS DE BAGATELLE

Capital 1€
Sis 129 All Violettes
89110 SOMMECAISE
808077150 RCS Sens.

L'AGE 27/10/23 à décidé de transférer siège social 15 rte des Gastines 27250 Juignettes. Radiation RCS Sens, réimmatriculation RCS Évreux.

AL23010596

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI PATRICE

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social
21 Grande Rue - 89800 BEINE
531 025 906 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023 a décidé : - De modifier l'objet social,- De modifier la dénomination sociale qui devient SC PATRICE.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SC PATRICE
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises,- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société,- La gestion et l'exploitation par bail, location de tous biens ou droits immobiliers dont elle est propriétaire.
Capital social : 1 000 €.
Siège social : 21 Grande Rue – 89800 BEINE
Durée : Jusqu'au 15 mars 2110.
Gérants : M. Christophe PATRICE demeurant à BEINE (89800), 21 Grande Rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément du gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23010608

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 29.9.2023 l'associé unique de la société SARL TCI, au capital de 4.000 euros, siège social à JOIGNY (89300) 3, Place Colette, 532 838 158 2011 RCS JOIGNY a transféré le siège social à compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : JOIGNY (89300) 3, Place Colette.
NOUVELLES MENTIONS : Siège social : Joigny (89300) 7 ter, avenue Roger Varrey.

AL23010613

NON DISSOLUTION

CARCLUB

SAS au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 rue Des Wagons
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
911 208 437 RCS SENS

Le 29/09/2023, les associés ont décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23010614

NON DISSOLUTION

PRO CONSEIL HABITAT

SARL au capital de 30 000 €
Siège social : 7, boulevard du Pont Neuf
ZI des Sablons
89100 SENS
790 586 168 R.C.S. SENS

Le 30/10/2021, les associés ont décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23010621

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

MUSSIPONTAINE

Société civile immobilière
au capital de 334 500 euros
Siège social : 8 Avenue Marceau -
89000 AUXERRE
488 290 180 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer l'intitulé de l'objet social par les termes suivants : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts.

AL23010622

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL 89

LA CUISINE DE LIA

SASU au capital social de 1.000 Euros
Siège social : 28 rue Beaurepaire
75010 PARIS
RCS PARIS 844 308 551

Par décisions de la Présidente, Madame Lia DUPAS demeurant 1 rue du Bief à MEZILLES (89130), en date du 2 novembre 2023 :
- transfert du siège social au 1 rue du Bief à MEZILLES (89130), à compter du 2 novembre 2023.
- modification de l'objet social qui sera désormais «toutes activités cinématographiques et audiovisuelles, la production de films pour le cinéma, la télévision, tout autre support de diffusion, la réalisation de courts et longs métrages, de documentaires, de produits pédagogiques et toutes activités annexes s'y rapportant»
- changement de dénomination sociale qui sera : GLOBULES PRODUCTIONS
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis.

AL23010629

viseeon

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SD AUTOMOBILES

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
3 RUE DE PARIS 89470 Monéteau
888 152 709 RCS d' Auxerre

L'AGE du 01/10/2023 a nommé président H&D INVEST, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3 RUE DU PETIT BOIS 89240 Villefargeau, 979 912 664 RCS d' Auxerre représentée par M. DAOUDI Fouad en remplacement de M. QOJI Fouad
Mention au RCS d' Auxerre

AL23010635

CHANGEMENT DE GERANCE ET DE DOMICILIATION DU SIEGE

M.C.C.P, Société civile immobilière au capital de 129.581,66 €, siège social à CHARBUY (89113) 44 Grande Rue, RCS AUXERRE 409 128 246. Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/01/2022, les associés ont accepté la nomination de M. Philippe PICARD, demeurant à CHARBUY (89113) 42 Grande Rue, comme gérant en lieu et place de M. Claude PICARD, demeurant à CHARBUY (89113) 44 Grande Rue, démissionnaire dudit poste à compter du 31/01/2022 ; il a été décidé de transférer le siège social à CHARBUY (89113) 42 Grande Rue. Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL23010640

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes de l'AGO en date du 28/09/2023 il résulte que la société LOR, SARL au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 12 rue du 8 mai 1945, 89160 LÉZINNES, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 979 925 674 a été nommée en qualité de Présidente à compter du 01/10/2023 en remplacement de M. Olivier LAURIN, démissionnaire, à compter du 30/09/2023.
POUR AVIS- La Présidente

AL23010679

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

DISMI
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : «Les Latteux» 89400 MIGENNES
451 096 101 RCS SENS

La société DISMI a établi en date du 06 juillet 2023 un projet de fusion établi par ASSP avec la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I, SAS au capital de 120.000 euros, dont le siège social est « Les Latteux » 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS sous le numéro 950 497 248 R.C.S. SENS.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 31 août 2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er février 2023.En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société DISMI étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS - L.M.I, l'Assemblée Générale des associés de la société DISMI a approuvé en date du 19 octobre 2023 le projet de fusion avec la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS - L.M.I ainsi que les apports effectués et leur évaluation.
La société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENTS - L.M.I s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Le mali de fusion s'élève à 4.607.140 euros.
Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er février 2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er février 2023 jusqu'au 19 octobre 2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société DISMI et considérées comme accomplies par la société DISMI depuis le 1er février 2023.
Pour avis
La Présidente

AL23010598

AVIS DE DISSOLUTION

LATTEUX-MIGENNES-INVESTISSEMENTS - L.M.I
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : Les Latteux
89400 MIGENNES
950 497 248 RCS SENS

La société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I, SAS au capital de 120.000 euros, dont le siège social est « Les Latteux » 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS sous le numéro 950 497 248 R.C.S. SENS a établi par ASSP en date du 06 juillet 2023 un projet de fusion avec la société DISMI, société absorbante, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est «Les Latteux» 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS sous le numéro 451 096 101 RCS SENS.Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 31 août 2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er février 2023.En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société DISMI étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'Assemblée Générale des associés de la société DISMI, société absorbante, a approuvé en date du 19 octobre 2023 le projet de fusion avec la société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I ainsi que les apports effectués et leur évaluation.La société LATTEUX MIGENNES INVESTISSEMENT - L.M.I s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Pour avis, La Présidente.

AL23010599

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 06/10/2023, concernant la société LBK THERMIK, il convient de lire : DATE AGE : 25/09/2023

AL23010625

AVIS RECTIFICATIF

EARL MICHEL MASSÉ
EARL au capital de 393 500 €
Siège social : 3 rue Saint Jacques -
89800 LIGNORELLES
810 259 275 RCS AUXERRE
Rectificatif de l'annonce parue le 14/07/2023 dans le journal Terres de Bourgogne concernant le capital social de la société.
Il y a lieu de 393 500 € au lieu de 393 500 000 €
Le reste de l'annonce est inchangé.
Mention sera faite au RCS tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance

AL23010663

// DIVERS

Notaire

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 mai 2012, avec codicille à ce testament en date du 14 mai 2012, Monsieur Bernard BAZARNE, en son vivant retraité, célibataire non pacsé, demeurant à MENADES (89450), 4 Rue de la Fontaine, né à MENADES (89450), le 14 mai 1933, de nationalité française,décédé à AVALLON (89200) le 04 juin 2023.
A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès,ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament suivant reçu le 24 août 2023 par Maître Corentin DREAU,Notaire à AVALLON (89200), 4 Rue de Lyon, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corentin DREAU, notaire à AVALLON (89450), référence CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 27 octobre 2023, date du certificat de réception délivré par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Encas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis et mention.

AL23010605

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 septembre 2017,
Madame Myriam Madeleine Ida MABYRE, veuve, non remariée, de Monsieur Serge René André TERNISIEN, demeurant à TOUCY (Yonne) 3 Hameau Maulmont, née à AUBERVILLIERS (Seine-Saint-Denis) le 17 juillet 1959, décédée à AUXERRE (Yonne) le 16 avril 2023.
A consenti un legs universel.
Acte de dépôt et de description de ce testament reçu par Maître Olivier XIBERRAS, notaire à TOUCY (Yonne), le 6 septembre 2023 et acte complémentaire reçu par Maître Alexandre POUJADE, notaire à SABLE SUR SARTHE (Sarthe), le 18 octobre 2023, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE (Yonne) le 31 octobre 2023.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre POUJADE, notaire à SABLE SUR SARTHE (Sarthe) 37 rue d'Erve, référence CRPCEN : 72066, dans le mois suivant la réception parle greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de l'acte complémentaire et copie de ce testament, soit à compter du 31 octobre 2023, date de délivrance du certificat de dépôt par le tribunal.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010611

CAPROGA LA MEUNIERE
190 bis rue Paul Doumer -
45200 MONTARGIS

ASSEMBLÉES DE SECTION DES ASSOCIÉS COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra aux lieux et heures ci-dessous désignés :
- Mardi 28 Novembre 2023 à 9 heures Section LADON/CORBEILLES/LORRIS et ST FIRMIN/GONDREVILLE Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD
- Mardi 28 Novembre 2023 à 15 heures Section GIEN/NOGENT et MONTCRESSON/CHATILLON Salle Polyvalente de LA BUSSIERE
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 9 heures Section COURTENAY/PIFFONDS et LA SELLE/CHEVANNES Salle Polyvalente de CHANTECOQ
- Mercredi 29 Novembre 2023 à 15 heures Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD Salle Polyvalente de DOUCHY
précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées. Ils ont également la faculté de les consulter au Siège de la Coopérative ainsi que le document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative.
ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS
Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le Mardi 28Novembre 2023 à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant les Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du Mardi 5 Décembre 2023.
Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion au siège de la Coopérative, des comptes annuels et des comptes consolidés,des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et du texte des résolutions proposées.
ASSEMBLEES GENERALES PLENIERES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire le Mardi 5 Décembre2023 à 9h00, Espace Jean Vilar à AMILLY.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
1. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2022/2023, clos le 30 juin2023,
2. Rapport sur la gestion du groupe,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
4. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
6. Approbation de ces comptes et conventions,
7. Quitus au Conseil d'Administration,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
10. Élection d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
11. Départ d'un Administrateur représentant les Associés Coopérateurs,
12. Élection d'un Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Fixation du budget formation des Administrateurs,
15. Constatation du montant du capital social,
16. Pouvoirs pour formalités.
Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE EXTRAORDINAIRE
1. Modification des plafonds statutaires,
2. Pouvoirs pour formalités.
Le Conseil d'Administration

AL23010638

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS du 02/11/2023, prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 02/02/2024 au profit de la **Sàrl TW FRANCE RETAIL** 6 rue des Fourneaux 89000 Auxerre (prêt-à-porter), RCS PARIS 500.621.263. Date de cessation des paiements : 19/10/2023.
Administrateurs judiciaires :
- SELARLAJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris
- SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir 25 bis rue Jasmin 75016 Paris
Les créances sont à déposer entre les mains des Liquidateurs judiciaires :
- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine,
- SELARL ASTEREN en la personne de Me Charles-Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris,
ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010641

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Suivant testament olographe en date à MONTIGNY LA RESLE, du 8 décembre 2015 déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 10 octobre 2023, Monsieur Alain Alex Marcel FONTAINE, né à BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, le 17 novembre 1952, demeurant à MONTIGNY LA RESLE (89230), 13 voie Romaine, décédé à AUXERRE, le 24 juillet 2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le Greffe du Tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23010649

AVIS

SCA AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans
Gestion des comptes inactifs : radiation
Dans le cadre de la mise à jour du fichier des adhérents de la coopérative AXEREAL, le Conseil d'Administration a prononcé au cours de la réunion du 16 octobre 2023 la radiation des associés coopérateurs n'ayant plus d'activité avec la coopérative depuis plus de cinq ans et pour lesquels la coopérative AXEREAL n'a pas pu obtenir de contact. La coopérative AXEREAL n'a pas pu avoir connaissance de la situation actuelle des associés concernés par cette mesure. Il est donc proposé aux associés intéressés de se faire connaître auprès de la coopérative et dans ce cadre ils sont invités à motiver leur demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration.
Pour Avis
Le Président

AL23010674

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie - 13 ha 00 a 73 ca - Champs de saint martin: ZK-5(*) - La fauvin: ZE-18 - La vannerie: ZL-31(*) - Le cotillon: E-620 ZC-9 - Les grands bois chauds: ZE-56[965] - Sur le chateau: E-602-604 - zonage : zones N et A du PLU
SAINT-BRIS-LE-VINEUX - Vigne AOC - 55 a 69 ca - Vassy: ZI-137(J)-137(K) - zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/11/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches de candidatures.

AL23010675

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : REITER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7622 euros.
Siège social : 47 Rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
413766353 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023.
Monsieur Ingo REITER, demeurant 47 Rue Édouard Bouthier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23010594

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S-MOTORS

SAS en liquidation amiable
au capital de 10 000 €
Siège social : 27, Rue des Pres de Pâques
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
897 858 536 RCS SENS

Le 30/09/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Mathias SENOUSSI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23010612

DISSOLUTION

O.M.A.

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 1 place colette
89300 JOIGNY
535104590 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 02/01/2023.
M. KHALFOUN KARIM 130 rue Jean JAURES 94700 MAISONS ALFORT a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL23010626

CLÔTURE DE LIQUIDATION

O.M.A.

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 1 place Colette
89300 JOIGNY
535104590 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2023, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. KHALFOUN Karim 130 rue Jean JAURES 94700 MAISONS ALFORT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 02/01/2023
Radiation au RCS de SENS

AL23010627

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 25/10/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : BF IMPORT-EXPORT Capital : 1000€ Siège social : 66 rue des charmes 89100 Sens Objet : importation et distribution de marchandises Durée : 99 ans. Président : Mme Bonda Adrienne demeurant 66 rue des charmes 89100 Sens Clause d'agrément : les actions sont librement négociables Admissions : tout associé a accès aux assemblées générales RCS Sens

AL23010529

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 16/10/2023
- Forme : SCEA
- Dénomination : LES MAREAULTS ;
- Siège : 26 Route de Saint Florentin, Courcelles, 89570 NEUVY SAUTOUR
- Durée : 99 ans ;
- Objet :
- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- Capital : 5 000,00 euros,
- Gérance : Monsieur Lilian IMBERT, demeurant à 26 Route Saint Florentin, Courcelles 89570 NEUVY SAUTOUR
- Cession de parts : agrément en AGE et libres entre associés.
Pour avis. La gérance

AL23010553

AFSO
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
2 Place Henri Vincenot, 89140 CUY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/10/2023 à CUY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : AFSO
Siège social : 2 Place Henri Vincenot, 89140 CUY
Objet social : La propriété, la gestion et la location de tous biens immobiliers et mobiliers et plus particulièrement de toutes participations dans toutes sociétés et de tous autres meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ; l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou de rénovation, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Amine HIRIDJEE demeurant 2 Place Henri Vincenot, 89140 CUY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis. La Gérance

AL23010559

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/10/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VINYSIA. Objet social : La formation aux métiers de la mode, de l'art et du marketing. Le coaching et l'accompagnement personnalisé des femmes en situation irrégulière.Conseil en confection des vêtements de mode pour les mariages, soirées de gala et autres...Organisation évènementielle. Siège social : 86 rue Victor Guichard 89100 Sens. Capital : 100 euros. Durée : 99 ans. Président : M. CHRETIEN Alexandre Guillaume Christian, demeurant 86 rue Victor Guichard 89100 Sens. Immatriculation au RCS de Sens.

AL23010584

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : RA-BAT PLUS Capital : 100€ Siège social : 27 avenue Gambetta 89300 Joigny. Objet: La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : - la construction d'immeuble, de maisons individuelles et la rénovation ainsi que la réhabilitation de bâtiments, de logements ou de locaux quelles qu'ils soient. - participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social. - plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, pouvant favoriser son extension ou son développement. Durée : 99 ans. Président: M. El Aref Habib, 27 avenue Gambetta 89300 Joigny. Clause d'agrément: Les actions sont librement transmissibles. Admissions: Chaque action donne droit à une voix. RCS : Sens

AL23010593

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE 31/10/2023, il a été constitué une société :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SUPER MARCHE U EXPRES SSiège : 4 Allée de Barbienne, Résidence du Midi 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Capital : 15 000 euros
Objet : L'exploitation de magasin à rayons multiples, tels que supérette ou supermarché ;Le commerce de détail et/ou de gros d'alimentation générale, de produits exotiques, de cosmétiques, de produits ménagers et petits électroménagers ; Et plus généralement le négoce, l'import/export de tous produits alimentaires et non alimentaires.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Issac ROTCHELD demeurant 4 Allée de Barbienne, Résidence du Midi 89000 AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président

AL23010616

AUDITEF
EXPERTISE COMPTABLE SOCIALE ET CONSEIL DE GESTION

54 Avenue Gambetta 89300 Joigny
Tel : 03.86.92.03.03
Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditef89@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

BOULANGERIE LA ROSE D'ORIENT
Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 Euros
Siège social : 27 Rue de la Vigie89300 Joigny
RCS : Sens
Aux termes d'un acte sous seing privé à Joigny en date du 31/10/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BOULANGERIE LA ROSE D'ORIENT
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 27 RUE DE LA VIGIE 89300 JOIGNY
Objet social : BOULANGERIE PATISSERIE
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 14 000 euros,
Président : Madame COHEN Sonia demeurant 27 Rue de la Vigie 89300 Joigny
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
La Présidence

AL23010624

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 novembre 2023, à SENS.
Dénomination : AUDITION +.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 40 Grande Rue, 89100 SENS.
Objet : La vente et la réparation d'appareils auditifs, la vente de tous les produits annexes, la réalisation de toutes les activités connexes aux appareils de surdité.
Durée de la société : 99 année(s)
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert.
Cette demande d'agrément est transmise, dans un délai de 8 jours, par le président aux actionnaires par tout moyen permettant de conférer date certaine à cette transmission.
L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple des voix des actionnaires disposant du droit de vote (soit au moins 50 %).
La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.
Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé refusé.
En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.
En cas de refus d'agrément, la Société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.
A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé dans les conditions fixées à l'article 11.2.
Le cédant peut à tout moment aviser le président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital.
Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en la forme des référés, sans recours possible pour l'associé cédant et la société dûment appelés.
Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.
Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.
La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des actionnaires.
Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Angélique KALYNIAK 1 Rue de la Division Leclerc 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.La Présidente

AL23010668



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ REUSSIR Lait — LAIT
- ☐ REUSSIR Porc Tech'Porc — PORCS
- ☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL